CICR

Genève (CICR) – Dans le monde entier, les **femmes** et les **jeunes filles** qui vivent **derrière les barreaux**
doivent souvent faire face à des
difficultés particulières
en termes de protection, d'intimité et d'
accès aux services essentiels
, notamment aux
soins de santé
. Les conséquences s'en font sentir au sein de leurs familles et de leurs communautés, bien au-delà des murs de la prison. Il est urgent de reconnaître les besoins spécifiques des femmes détenues et de leur accorder l'attention nécessaire, indique le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à la veille de la Journée internationale de la femme.

« Si les femmes placées en détention ont le droit de bénéficier de la même protection que les hommes, elles ont droit également à une protection spéciale du fait de leurs besoins sociaux, culturels et physiologiques propres, et du rôle et des responsabilités qui leur incombent en raison de leur sexe », explique Catherine Deman, responsable des activités du CICR en faveur des détenus. « Dans les faits toutefois, les besoins des femmes détenues ne sont souvent pas pris en considération – peut-être parce que, dans la majorité des cas, les femmes constituent une petite minorité au sein de la population carcérale. Les prisons sont généralement dirigées par des hommes et pensées pour les hommes, et on y veille rarement à répondre comme il se doit aux besoins des femmes. »

Dans la mesure où il arrive que des femmes soient accompagnées de leurs enfants en prison et où des femmes enceintes peuvent être détenues, il est important de tenir compte des besoins des enfants et des mères. La sécurité des détenues doit au moins être assurée. En outre, les lieux de détention devraient être organisés de manière à garantir de bonnes conditions aux femmes et aux enfants et à protéger leur intimité.

Les prisons adaptées à la détention des femmes étant rares, les détenues sont souvent placées dans des établissements qui se trouvent loin de chez elles, ce qui les prive du soutien vital de leurs proches et de leurs amis. Par ailleurs, lorsque ces femmes subviennent seules aux besoins de leur famille, leur détention entraîne inévitablement de graves difficultés pour

les personnes dont elles ont la charge.

« Il est essentiel que les femmes privées de liberté puissent maintenir le contact avec les membres de leur famille, afin qu'elles et leurs proches puissent se soutenir mutuellement, ainsi qu'avec les personnes qui pourront les aider à se réinsérer dans la société après leur libération », précise Mme Deman.

Dans plusieurs pays, le CICR aide les femmes détenues à retrouver leur dignité et à devenir autonomes. Au Paraguay, par exemple, l'institution apporte un soutien à la Croix-Rouge paraguayenne, qui enseigne des techniques artisanales aux détenues en partenariat avec l'Institut paraguayen d'artisanat depuis 2009.

« Les formations permettent aux femmes – principalement des mères – d'avoir une source de revenus pendant leur incarcération et leur assurent de meilleures perspectives d'avenir. Elles aident les détenues mais aussi leurs familles à mieux faire face à la situation, tant psychologiquement que sur les plans économique et social », ajoute Mme Deman.

« Il faudrait toujours essayer de trouver une alternative à la détention, mais lorsque des femmes doivent être placées derrière les barreaux, il incombe aux autorités détentrices de faire en sorte qu'elles soient traitées avec dignité et détenues dans des conditions décentes, à tous les stades de leur détention ». Divers instruments juridiques internationaux établissent des normes relatives au traitement des femmes détenues afin de les protéger et de garantir le respect de leur dignité et de leur intimité, conformément aux besoins spécifiques inhérents à leur sexe.

« Tous les efforts doivent être faits pour veiller au respect des dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme », souligne encore Mme Deman.

Chaque année, le CICR visite quelque 500 000 détenus dans le monde, dans le but de prévenir ou d'éradiquer la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions et les autres formes de mauvais traitement, et d'améliorer les conditions de détention. Pendant ces visites, le CICR suit la situation des groupes vulnérables ayant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les enfants.